LEGENDE

- A — Zone agricole
- N — Zone naturelle
- AU — Zone de future urbanisation
- UA — Zone d'habitat ancien ouverte à certaines activités économiques
- UB — Zone d'habitat récent ouverte à certaines activités économiques
- UC — Zone mixte d'activité (commerce-bureau-service-artisanat) et d'habitat
- UD — Zone d'activités mixtes (commerce-bureau-service-artisanat)
- UI — Zone industrielle
- UE — Zone d'activités mixtes (commerce-bureau-service-artisanat-industrie)

- indice "cor" pour les corridors écologiques
- indice "r" pour la frange verte
- indice "c" pour le périmètre de protection de captage d'eau potable
- indice "a" pour le secteur de loisirs de la pêche de karting
- indice "f" pour le secteur de loisirs des deux étangs de Montfort
- indice "p" pour le parc public Jean-Claude Paturel
- indice "m" pour les secteurs protégés des deux monuments historiques classés : l'Abbaye des Ayres et le Château de Crolles
- indice "n" pour les zones naturelles présentant un fort intérêt écologique
- indice "t" pour le secteur de densité minimale imposée par le SCOT (espaces préférentiels du développement, à proximité des arrêts de transports collectifs)
- indice "z" pour le projet de ZAC Ecoquartier

Espace boisé classé

Secteur de mixité sociale en application de l'article L123-1-5-II-4° du code de l'urbanisme.

Eléments de paysage répertoriés au titre de l'article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme.

Limite du cimetière.

Linéaires de rues concernés par les murs en pierre répertoriés au titre de l'article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme (voir plan complémentaire au document graphique).

Eléments de patrimoine répertoriés au titre de l'article L123-1-5-III-2° du code de l'urbanisme (voir plan complémentaire au document graphique).

Limites stratégiques de l'Urbanisation.

Limites des digues (sur les côteaux).

Secteur faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Secteur faisant l'objet d'une OAP de secteur "Ecoquartier" (projet de ZAC).

Linéaires commerciaux où doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité (article L 123-1-5-II-5° du code de l'urbanisme).

Tous les secteurs du PLU sont exposés à des risques naturels.
Tout aménageur, tout constructeur devra prendre en compte l'existence de ces risques et s'en protéger en se reportant aux documents suivants :
- Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI), approuvé le 30.07.2007
- Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN), approuvé le 03.12.2008

Les prescriptions d'urbanisme du PPRN et du PPRI doivent être appliquées et elles se substituent à celles du PLU si elles sont plus contraignantes. (voir les annexes du présent PLU).
L'indice "r" rappelle la présence de ces risques naturels et précise que les prescriptions d'urbanisme du PPRN et du PPRI peuvent :
- soit interdire certaines ou toutes occupations et utilisations du sol
- soit soumettre certaines occupations et utilisations du sol à des contraintes spécifiques

Certains secteurs du PLU sont exposés à des risques technologiques.
Tout aménageur, tout constructeur devra prendre en compte l'existence de ces risques et s'en protéger en se reportant aux servitudes d'utilité publique ainsi qu'au rapport de la DREAL. (voir les annexes du présent PLU).

Zones de danger liées à la présence de risques technologiques.

Périmètre d'attente au titre de l'article L123-2 du code de l'urbanisme

15 — Emplacements réservés
Voir la liste ci-dessous

Détails des emplacements réservés

n°	Destination	Objet	Bénéficiaire
1	rue Saint Sulpice : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m minimum	Commune
2	rue Combe : élargissement de voirie chaussée à la gorge du ruisseau de Montfort : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
4	Voirie rue du Mayard : chemin Lamartine : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
5	Voirie rue du Mayard : chemin Lamartine : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
7	Voirie rue des Sources : avenue Ambroise Croizat : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
8	Voirie avenue Ambroise Croizat : giratoire Rue Roche : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
9	Voirie avenue de Vallins : entre le RD 10 : Création accotoire et piétons	bande de 1,5 m de large	Commune
11	rue de Prapiès : création de voie et de cheminement de long	bande de 7 m de large	Commune
12	rue de Brocey : création de cheminement	parcelle entière	Commune
13	rue de Brocey : création de cheminement en bois	bande de 3 m de large	Commune
14	rue Saint Sulpice : création de cheminement, trottoir		Commune
16	rue Marcel Pagnol : réalisation de la voirie		Commune
17	chemin Tronchet : réalisation de la voirie	bande de 8 m	Commune
19	avenue Ambroise Croizat : aménagement d'échanges et réalisation des travaux du SYMBHI		Commune
20	rue de Montfort : requalification de la voirie rue haute		Commune
21	avenue Jean Claude : extension des groupements		Commune
22	rue de Prapiès : élargissement d'une passerelle		Commune
23	rue de la rue Neuf : aménagement de sentier et rue (cheminement, équipements, mobilier)		Commune
24	rue du Mayard : construction d'un chemin d'accès piéton pour désenclavement habitations rue du Mayard	bande de 12,5 m	Commune
25	extension des réseaux électricité pour Voirie et Eau potable : Création d'une voirie avec aménagements divers piétons	bande de 12,5 m	Commune
26	rue de Prapiès : élargissement d'une passerelle		Commune
27	création de Bassin de Rétention (BR) et Bassin d'Eaux pluviales (BEP) Bassin d'eaux pluviales et d'un bassin de rétention		Commune
28	rue Jules Lefebvre	parcelle entière + bande de 5,5m	Commune
29	rue de Prapiès : élargissement de Voirie chaussée d'une portion de chemin d'eau	bande de 5m	Commune
31	rue du Lac : élargissement de la bande cyclable de la RD10 entre l'Hôtellerie du château de Montfort	2 m de large	Commune
32,33	RD1090 : réaménagement, élargissement, giratoire, piétons et cycles	parcelle entière	Commune
33	rue de Brocey : création de cheminement	parcelle entière	Commune
35	Prolongement de la rue des Sources jusqu'à la rue Charles de Gaulle.	bande de 10m	Commune

Servitudes de précisionalisation
Voir la liste ci-dessous

Détails des servitudes de pré-localisation

n°	Objectifs	Objet	Bénéficiaire
A	création d'une voie nouvelle entre Travaux Ambroise Croizat et la rue des Sources	Largeur minimale = 7 m	Commune
B	création d'une voie nouvelle entre Travaux Ambroise Croizat et la rue des Sources	Largeur minimale = 7 m	Commune
C	création d'un cheminement doux entre Travaux Ambroise Croizat et la rue des Sources	Largeur minimale = 3 m	Commune
D	création d'un cheminement doux entre Travaux Ambroise Croizat et le cheminement piéton / cycles qui longe le giratoire des Vallins (RD 1090)	Largeur minimale = 3 m	Commune

CROLLES

COMMUNE DE CROLLES

Déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du PLU

Dans le but de réaliser une
Zone d'Aménagement Concerté
à vocation principale de logements
autour du parc Paturel

Echelle 1/2500 — Planche 1/1

Désignation	Date	Visa Concepteur	Visa Responsable
Dossier de la déclaration de projet	20/10/2017	RB	RB
Dossier de la modification n°2 du PLU	16/10/2018	RB	RB
Dossier de la modification n°1 du PLU	25/11/2015	RB	RB
Dossier initial du PLU	2009-2010	RB	RB
Dernière mise à jour du cadastre	14/08/2018	-	-

EAUX DE GRENOBLE ALPES
6, rue Louis Lumière - BP29 38242
1, rue de Normandie - 38190 CROLLES
Tél. 04 76 08 08 08
http://eaudegrenoblealpes.fr